

Communiqué de presse

ENVIRONNEMENT ET LITTORAL : L'ÉTAT ET LES ACTEURS DE LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS CONTRIBUENT À LA BONNE GESTION DU LITTORAL GRÂCE À DES OUTILS DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a co-présidé ce jour la réunion de présentation de l'étude relative à la gestion du trait de côte sur l'ensemble du littoral Nord – Pas-de-Calais en présence de Wulfran Despicht, vice-président du Conseil régional du Nord – Pas-de-Calais, et de Patrice Vergriete, président du pôle métropolitain de la Côte d'Opale.

Le risque de submersion marine fait l'objet d'une attention particulière dans la région Nord – Pas-de-Calais et par conséquent l'efficacité des éléments de protection contre la mer, qu'ils soient artificiels ou naturels.

Dans un contexte de hausse du niveau de la mer et d'événements climatiques aux conséquences parfois tragiques, il convient dès maintenant de s'interroger sur l'efficacité des éléments de protection contre la mer, qu'ils soient artificiels ou naturels mais également sur le risque de submersion à l'échelle locale. Événement d'une rare intensité, la tempête Xynthia a fait comprendre à tous l'importance de la connaissance du risque. Aujourd'hui, le littoral Nord – Pas-de-Calais est sujet, comme tous les littoraux, à ce type d'événement.

La cellule technique littorale cofinancée et co-pilotée par l'État, la Région, le Pôle métropolitain et les fonds européens a été mise en place, à l'initiative de l'État en 2012, pour traiter la question du risque de submersion marine. L'objectif est double : travailler à une stratégie à l'échelle de l'ensemble du littoral, et préciser les travaux à mettre en œuvre sur les sites prioritaires du littoral identifiés. La cellule technique littorale a pour objet de proposer un plan d'actions visant en priorité à limiter les submersions marines et d'animer la mise en œuvre de ces actions. En effet, la situation actuelle nécessite que soit proposée une amélioration du système de protection du littoral régional (dunes, digues, barrages, perrés...) qu'il conviendrait de décliner pour chaque partie du littoral de la Côte d'Opale. L'élaboration d'une stratégie régionale partagée qui repose sur les modalités de protection du littoral, mais aussi sur l'observation des phénomènes, sur l'information des personnes exposées, sur la maîtrise des risques liés à l'urbanisation, ainsi que sur la gestion de crise est indispensable afin de dégager une vision pérenne sur le long terme.

Des travaux conséquents sont en cours sur le littoral et dans les wateringues. Ils font suite aux décisions prises à l'occasion de la réunion du 24 mai 2012 présidée par le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais avec les élus concernés. Des démarches sont en cours sur les grands ouvrages de la région : digue des Alliés à Dunkerque (première phase de travaux réalisée, et deuxième phase en cours avec notamment un ré-ensablement massif de la plage effectué en mars 2014), digue de Sangatte (travaux de reconstruction dès 2016 pour environ 20 millions d'euros), Baie d'Authie, Wissant, Gravelines... La programmation des travaux à venir est à définir dans le contrat-de plan État-Région 2015-2020 ainsi que la programmation des fonds européens pour cette période.

Pour en savoir plus, consultez le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Risques-naturels-littoraux->

Contacts

Service communication de la DREAL dreal-npdc.communication@developpement-durable.gouv.fr 03 20 13 48 54	Service communication du Conseil régional Responsable service relations presse peggy.collette@nordpasdecalais.fr 03 28 82 53 03	Service communication du syndicat mixte de la Côte d'Opale contact@cote-opale.fr 03 28 51 92 30
---	---	--